



L'Allemagne fait preuve de bonne volonté

On envisage en conséquence la libération de la classe 19

Paris, 4 mai. — M. Barthou, à sa rentrée au ministère de la Guerre, a reçu les journalistes. Il leur a fait part de sa visite dans les pays rhénans. La façon dont les soldats français sont installés, leur état d'esprit, la compréhension qu'ils ont de la nécessité de leur rôle, la correction de la population lui permettent de déclarer qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter à de vagues incidents. Sur tous ces points, le ministre de la Guerre est convaincu que la situation est aussi bonne qu'elle peut l'être.

Elle est même à ce point rassurante que si l'Allemagne continue à faire preuve de bonne volonté dans ses paiements, la classe 1919 pourra être renvoyée dans ses foyers à une date beaucoup plus proche que celle qu'on avait envisagée.

Le Reich ferme sa porte aux produits français

Paris, 4 mai. — Un fort mouvement de boycottage général des produits français et dont le centre est à Hambourg, se dessine dans tout l'Allemagne, et est secondé par les milieux dirigeants.

On sait déjà que l'entrée en Allemagne des vins français était désormais interdite. Il en est de même des lainages, des fils de laine et des draps fabriqués ou demi-fabriqués.

Nous sommes en présence d'une quasi-fermeture des frontières du Reich à l'importation de nos produits. Toutes les démarches de nos représentants pour faire lever cette prohibition scandaleuse ont été vaines. Les Allemands répondent qu'ils ne modifieront leur attitude que lorsque les Français auront, de leur côté, annulé les sanctions et que le boycottage des produits français durera aussi longtemps que les sanctions elles-mêmes.

Une grave bagarre dans la zone belge

Liège, 4 mai. — Le « Journal de Liège » annonce que samedi soir, à Eschweiler, près d'Aix-la-Chapelle, les troupes coloniales s'étant aventurées, malgré la consigne, sur le terrain militaire, une sentinelle française, après la sommation d'usage, a fait feu, atteignant mortellement l'Allemand.

Des civils allemands sont intervenus et ont brisé la sentinelle qui, au cours de la mêlée, a été blessée par un agent de police allemand.

Un sergent de garde a abattu l'agent de police. Un autre Allemand a été blessé. Rien qu'Eschweiler, soit situé dans la zone belge, ce sont les troupes coloniales françaises qui y tiennent garnison.

L'autorité militaire belge a ouvert une enquête, en attendant l'arrivée des autorités françaises.

La comédie judiciaire de Leipzig continue

Leipzig, 4 mai. — Le procès du capitaine Neumann, accusé du torpillage du navire hospital « Dovercastle » a commencé ce matin. Dans son exposé des faits, l'accusé déclare avoir agi sur l'ordre du commandement de la marine et ne pas ménager les bateaux hospitaliers anglais suspects de servir à d'autres buts que le transport des malades.

Les noms des navires-hôpitaux qui ne devaient pas être coulés étaient indiqués par le gouvernement allemand.

Le capitaine Neumann déclare avoir tiré deux coups sur le « Dovercastle » et un navire en rien troublé les opérations de sauvetage.

« Répétant à une question, il dit que le voyage du bateau-hôpital anglais ne lui avait pas été signalé, et qu'il n'avait pas eu de renseignements sur le ministère public a conclu à l'acquiescement du prévenu.

Le procureur général a déclaré qu'en sa qualité de soldat, le capitaine Neumann était tenu par serment d'exécuter tous les ordres de service en agissant simplement pour remplir son devoir, il n'est pas responsable.

L'Activité reprend sur le front Silésien

Pless est de nouveau au pouvoir des Alliés

Berlin, 3 juin. — On signale la reprise de l'activité sur le front haut-silésien. Les Allemands auraient évacué Turawa (district d'Oppeln) à l'est de Dannaberg. Les combats seraient terminés au désavantage des insurgés. Les troupes alliées restent immobilisées à Stubendorf (district de Rosenberg).

Selon une dépêche d'Oppeln à l'Agence Wolff, la ville de Pless est de nouveau au pouvoir des Alliés. On mande également de l'Agence Wolff que le député Hartmann, qui avait été fait prisonnier, a été remis en liberté.

Remise de Croix de guerre

M. LUGOL Y ASSISTERA A BAILLEUL

Paris, 4 juin. — M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat aux Régions Libérées, quittera Paris demain matin, accompagné des sénateurs et des députés des Ardennes, pour représenter le gouvernement à une grande manifestation patriotique organisée dans une petite commune de l'arrondissement de Rocroi, à Elbignes, où un conseiller municipal et deux cultivateurs furent tués par les Allemands en 1916.

Le crime de tous ces braves était d'avoir caché et nourri pendant plusieurs semaines des soldats français égarés à l'intérieur des lignes ennemies.

M. Lugol profitera de sa présence dans les Ardennes pour inspecter les Commissions cantonales, puis il se rendra le mardi à Bailleul, où il doit assister à la remise de la croix de guerre à cette ville et à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des soldats anglais de la 25e division britannique qui défendit le secteur.

La remise de ce monument à la France sera faite par le lieutenant-général A.-J. Godley.

Au cours de cette cérémonie, l'Angleterre remettra à la ville de Bailleul le drapeau de l'Union Jack.

La famille Vilgrain va être poursuivie

LES MEMBRES SONT INCULPÉS DE SPECULATION ILLICITE ET DE CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES

Paris, 4 juin. — On confirme, cet après-midi, au parquet, qu'une information a été ouverte contre M. Ernest Vilgrain, en vertu du paragraphe 11 de l'article 125 du Code pénal, modifié par l'article 10 de la loi du 6 octobre 1919 (corruption de fonctionnaires).

En outre, le père de M. Vilgrain, M. L. Vilgrain, et son frère, M. Marcel Vilgrain, sont tous deux inculpés de spéculation illicite.

Le mystère d'une mort

LA PETITE CREMIERE A SUCCEMBE A DES MANOEUVRES CRIMINELLES

On trouvait, mercredi matin, dans une chambre d'hôtel, rue Houdon, à Paris, le cadavre d'une jeune fille de 23 ans, Marthe Rochette, employée dans une crémerie. Les premières constatations effectuées, on se rendit compte que ce décès était grandement suspect. La jeune fille était entrée à l'hôtel avec un individu d'une trentaine d'années, qui disparaît au cours de la nuit.

M. Louis Dumur, commissaire de police des Grandes-Carrées, chargé de l'enquête, avait gardé à sa disposition l'ami de la jeune fille, un garçon de café d'origine belge, nommé Adenet, âgé de 21 ans, et demeurant avec sa mère, rue Antoinette.

« Évidemment, c'est lui, celui-ci, avait dit, sachant Marthe Rochette enceinte, il s'était adressé à un étudiant en médecine pour la faire avorter.

Les Alliés iront-ils assister les Grecs?

Des tractations auraient lieu entre la France et l'Angleterre

Selon le « Daily Express », une flotte britannique se concentrerait à Malte, en prévision d'opérations navales et militaires que les alliés seraient sur le point d'entreprendre pour assister les Grecs contre les nationalistes turcs en Asie Mineure.

Le même journal prétend qu'on cherchait également à obtenir la participation de l'Italie. Il s'élève d'ailleurs avec énergie contre les nouvelles mesures militaires, déclarant qu'il se fait, en protestant, l'interprète de l'opinion publique britannique à cet égard.

Un ouvrier tua son patron

IL EST CONDAMNÉ AU BAGNE A PERPETUITE

Paris, 4 juin. — Ayant déjà congédié Janvier Borango, dont il était mécontent, M. Bricage, son patron, directeur d'un garage situé 289, rue Saint-Jacques, avait cependant consenti à l'employer, jusqu'à ce qu'il eût trouvé une autre place. Au mois de février dernier, congédié définitivement à la suite d'une faute d'ordre professionnel, Borango tua son patron à coups de hache et jeta son cadavre dans une fosse à réparation qu'il recouvrit de matériaux. Le crime fut découvert le lendemain et son auteur, sujet italien, a comparu hier devant la cour d'assises de la Seine qui l'a condamné aux travaux forcés à perpétuité, après plaidoirie de M. Emile Doublet.

« L'amie » française du kroprinz allemand

PARCE QU'ELLE N'EST AVEC LUI QUE DES RELATIONS DE DÉSORDRES ELLE RECLAME DES DOMMAGES INTERETS A DES EGRIVAINES

Nancy, 4 juin. — Aujourd'hui, le tribunal correctionnel de Nancy juge un curieux procès en diffamation.

Une jeune commerçante de cette ville, Mlle Blanche Desserey, assigne en 20.000 francs de dommages-intérêts M. Louis Dumur, auteur du roman « Le Boucher de Verdun », en raison des imputations qu'il a portées contre elle dans son livre.

Mlle Blanche Desserey a assigné également M. Alfred Valette, directeur du « Mercre de France », dans lequel parut d'abord l'ouvrage de M. Louis Dumur, ainsi que plusieurs journaux ayant fait allusion au rôle qu'elle joue dans le roman de M. Louis Dumur.

L'auteur affirme que ce rôle est conforme à la réalité. La guerre trouva Mlle Blanche Desserey, fille d'un gendarme retraité, tenant à Stenay, avec sa mère et sa jeune sœur, un petit magasin de mercerie.

A en croire M. Louis Dumur, qui affirme, au reste, que ses assertions sont basées sur une enquête personnelle, Mlle Blanche Desserey gagna à cette faveur le kroprinz dès que celui-ci fut installé son quartier général dans la petite localité ardennaise. Elle aurait été très sensible à l'hommage impérial rendu à sa beauté et l'idylle aurait été complète. Mlle Blanche Desserey gagna à cette faveur une réputation si éclatante qu'elle dut aussitôt après l'armistice, quitter Stenay pour venir s'installer à Nancy.

En dépit des précisions apportées par M. Louis Dumur, et en dépit de la rumeur publique, Mlle Blanche Desserey, de la pureté des relations « inevitables » qu'elle eut avec le kroprinz. Et elle demanda aux juges de Nancy, par l'intermédiaire de son avocat, M. Moutier, de condamner ceux qu'elle accuse de l'avoir calomniés.

M. Louis Dumur et Alfred Valette seurent, de leur côté, défendus par M. José Théry.

Des bandits masqués de la « Deutsche Bank »

EN PLEIN JOUR ILS ONT LIGOTÉ LES EMPLOYÉS ET VOLE 250.000 MARKS

Dresde, 4 juin. — Une bande de malfaiteurs masqués se sont introduits hier en plein jour, dans la succursale de la Deutsche Bank. Après avoir ligoté les employés, ils se sont emparés de valeurs représentant une somme de 250.000 marks, et ont pris la fuite.

Suicide à la mode antique

UN ANCIEN CHAMBELLAN DE L'EMPEREUR DE RUSSIE EST MORT COMME PETRONE

Dans une salle de bains d'un hôtel du centre de Marseille, le baron Galmar de Lunder, âgé de 49 ans, ancien chambellan de l'empereur de Russie, s'est suicidé en se tranchant l'artère du bras gauche avec un rasoir. Il était arrivé le matin d'Alger.

La Petite Entente va être constituée

Une alliance unira la Serbie, la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie

Bucarest, 4 juin. — On annonce que M. Take Jonesco, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, arrivera à Belgrade à la fin de la semaine.

Il se rend à Belgrade dans le dessein de négocier un traité d'alliance entre la Roumanie et la Serbie.

Un traité semblable à la Tcheco-Slovaquie, a été négocié par les représentants de la Petite Entente.

Un double drame en gare de Valenciennes

UN CHEMINOT EST MORT DE SAISISSEMENT EN VOYANT UN DE SES CAMARADES GRIEUVEMENT BLESSE.

La nuit, au cours d'une manœuvre en gare de Valenciennes, au lieu dit « Gare de trage » un homme d'équipe, Edgard Lefèvre, eut la jambe broyée par un ram de wagons.

En attendant l'arrivée d'un docteur, le blessé avait été transporté dans un fourgon et ses camarades se dévouaient pour arrêter l'hémorragie abondante qui se produisait quand, à un moment donné, un ami, victime de Lefèvre, Henri Loten, sous-chef de manœuvres, fut tellement saisi à la vue du sang qu'il s'affaissa sous le coup de l'émotion. C'est en vain qu'on tenta de ramener Loten à la vie, le malheureux était mort de saisissement.

Hier à 9 heures du matin, les funérailles de ce brave homme avaient lieu à Bruay-sur-l'Escaut.

L'homme aux deux femmes

SUPPLIEE PAR LES DEUX EPOUSES, LA JUSTICE S'EST MONTREE INDULGENTE.

Un entrepreneur de transports de Deuil, M. Domergue, avait, on va le voir, singulièrement compliqué son existence.

Le 16 décembre 1899, il épousa à la Rivière-Saint-Sauveur (Calvados), une jeune fille de la localité, Mlle Marie Thévenard.

En 1907, Domergue abandonna le domicile conjugal et vint vivre à Paris en compagnie d'une femme mariée qu'il avait enlevée. Quelques mois plus tard, le tribunal du Havre prononçait par défaut le divorce au profit de Mme Domergue.

L'époux infidèle ne tarda cependant pas à être torturé par les remords. Il écrivit un très honorable ami, Mlle Jeanne Pichier, dont il devint éprouvément amoureux. Sans plus se soucier de sa malheureuse compagne, il demanda sa main; le mariage fut célébré le 25 mars 1919, dans la petite mairie de Courouvre.

A l'armistice, les nouveaux époux vinrent s'installer à Deuil. Domergue mena alors une existence en partie double; gagnant largement sa vie, il subvint aisément aux besoins des deux ménages, mais des complications anonymes amenèrent son arrestation.

Au cours de l'audience, l'inculpé a manifesté, une fois de plus, les vifs regrets et, avec un ensemble touchant, les deux épouses ont supplié les jurés de se montrer indulgents. Après un réquisitoire extrêmement modéré de M. Dejuss, substitut du procureur de la République, et une plaidoirie de M. Bisson, maire de Pontoise, la cour a décidé que la peine de prison qui pourrait être infligée à l'accusé est effacée par la loi d'amnistie, celui-ci ayant appartenu depuis plus de trois mois à une unité combattante. En conséquence, Domergue est seulement condamné aux frais envers l'Etat.

ROUBAIX

Bureau : 39, rue Pavée. — Téléphone 9-51

Avertissement au Patronat du Textile

Sous ce titre, les syndicats ouvriers du Textile de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs, ont fait placarder en ville l'affiche dont nous reproduisons le texte :

« Pour la seconde fois, en l'espace de quelques mois, les grands industriels du Textile de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs, viennent de diminuer les salaires de leurs ouvriers.

Les salaires déjà insuffisants pour vivre, sont encore amoindris par un chômage prolongé. Le coût de la vie pour les travailleurs est loin d'avoir diminué dans des proportions qui puissent justifier ces réductions successives.

Les salaires de nos ouvriers ne pourront cependant pas se continuer indéfiniment. Le coût de la vie pour les travailleurs est loin d'avoir diminué dans des proportions qui puissent justifier ces réductions successives.

« C'est contraints et forcés que les ouvriers du textile de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et environs ont subi 0,15 centimes de diminution à l'heure en mars dernier. C'est contraints et forcés qu'ils subissent encore 0,15 centimes de diminution aujourd'hui.

« Mais la patience ouvrière a des limites. Les travailleurs du textile commencent à se lasser de voir leurs patrons archimillionnaires, spéculer sur leur misère. Ils n'entendent pas se plier toujours à leurs exigences fantaisistes.

« Réunis dans leurs syndicats respectifs, le mardi 31 mai, ils ont unanimement décidé de ne plus tolérer dans l'avenir que l'on porte ainsi atteinte à leurs maigres ressources, par des réductions de salaires aussi fréquentes qu'irraisonnées.

« Arrivés à l'extrême limite de la misère, et résolus à défendre leur pain et celui de leurs enfants, nous aurons recours à tous les moyens dont disposent les ouvriers et nous nous organiserons corporativement, résister à toutes manœuvres patronales ayant pour but de réduire davantage leurs faibles ressources, d'aggraver encore leur état plus que lamentable.

« Que les patrons se tiennent pour avertis. Les Syndicats Ouvriers du Textile de Roubaix-Tourcoing, Lannoy et environs.

UN DON A LA FRATERNITE

M. Burell, sujet anglais, négociant en tissus, de la Maison Fort, rue Neuve, a cédé dernièrement à la Fraternité, par testament, d'une somme de 3.000 fr. destinée à l'Hôpital de la Fraternité.

ARRÊTATION

Le service de la Sûreté a arrêté hier le jeune Adrien Madelaine, 19 ans, sans domicile fixe, réclamé pour vol par le parquet d'Arras.

CONCOURS DE CHANT, DECLAMATION ET THEATRE DU 14 JUILLET

Les différents concours organisés à l'occasion de la Fête Nationale seront donnés cette année dans sept salles, dont deux pour la partie théâtrale. Les inscriptions seront reçues à midi, bureaux des archives, bâtiment central, entre-sol, 56e Andouillet, jusqu'à 18 heures, à partir de demain lundi 6 juin. Pour permettre le doublement des salles qui pourraient être trop chargées, les concurrents sont priés de se faire inscrire sans tarder.

Les grands lauréats d'avant-guerre ont, cette année encore, et par exception, la faculté de se faire inscrire, soit en division d'excellence, soit en division d'honneur actuellement rétablie. La valeur des prix atteint, cette année, la somme de 4.120 francs.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les rôles de la taxe des biens de mainmorte, pour l'année 1920, sont entre les mains de MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

VACCINATION PUBLIQUE ET GRATUITE

Aujourd'hui dimanche 6 juin, de 10 à 11 heures du matin, vaccination gratuite dans la salle de la Crèche municipale, rue de la Balance, 57.

LA PREMIERE JOURNEE DU CONCOURS HIPPIQUE A BREUCO

La première des trois journées hippiques organisées pour la piste de Breuco, a obtenu hier un joli succès.

Parmi les nombreuses personnalités, on remarquait MM. les généraux Grégoire et Turpinier; les colonels Gossart et Muscarel, etc.

Voici les résultats de cette première partie : Epreuve spéciale pour les sous-officiers du 1er corps d'armée, montant les chevaux inscrits sur les contrôles de l'armée et non affectés à un officier. — Dix obstacles.

Les prix : 1er, M. Paul Carvès, de Roubaix; 2e, M. Fa-Sol, à M. Bignon, de Paris; 3e, M. Gédé, à M. M. Rousseau, de Tourcoing; 4e, M. André Gabor, de Lille; 5e, «Fluo», à M. André Gabor, de Lille; 6e, «Sidi», à M. Florin-Delétré, de Roubaix; 7e, «Batailleur», à M. J.-M. Lemaire, de Lille; 8e, «Léon», à M. (sans copistes); 9e, prix, «Josée», à Mme A. Nicodème, de Lille et «Game-Ghies», à M. J. Valdelièvre, de Lille; 10e, prix, «Hindoustan», à Mme Pierre Verly, de Tourcoing et «Le Gal», à M. Marcel Rousseau, de Tourcoing; 11e, prix, «Josée», à Mme A. Nicodème, de Lille et «Hindoustan», à Mme Verly, de Tourcoing.

La réunion a pris fin à 18 h. 30.

AU COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours aux Halles, vente libre de beurre frais, 11 fr., confitures, 1.40, a.50 le kg.; chocolat, 1.40 les 250 gr.; fromage hollandais, 9.00 le kg.; margarine, 6.50 le kg.;

ETAT-CIVIL

Naissances. — Denise Vanhove, place d'Artois, 4. — Jean Leplat, rue Tilleul, 108. c. Verly, 6. — Hippolyte Lemaire, rue Decœur, c. Debaussche, 1. — Denise Durin, rue Beau-mont, c. Lorrain, 18. — Lucienne Liégeois, rue Fosse-aux-Chènes, c. Aigle-d'Or, 37. — Jeanne Lambert, rue Ste-Elisabeth, c. Desruaux, 6. — Laurence Plumet, rue Aveghem, 135. — Gergette Laverlan, rue Tilleul, 63.

Décès. — Julie Letrema, ép. Botte, 64 ans, rue Maufait, 12. — Zoa Brouchette, 58 ans, veuve Malon, rue Aime, 7. — Pierre Delaisement, 10 ans, rue Pellart, 148.

TOURCOING

ETAT-CIVIL

Naissances. — Joseph Verecke, rue de l'Hippodrome, 43. — Marie Louise Cateau, rue d'Hau-boudin, 6. — Pauline Deleput, 63 ans, veuve Al-bérie Vanhoorne, rue des Plats, 46.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX BLESSE PAR SON CHEVAL

M. Alphonse Delbart, 37 ans, laitier, rue du Nord, sortait hier, vers deux heures, de chez son beau-frère, M. Louis Del-motte, rue de Colmar, avec un cheval appartenant à ce dernier.

Il voulut enfourcher la bête, mais, manquant son élan, il tomba sur la chaussée, se blessant à la nuque cependant que l'animal, surpris, décochait une ruade; le sabot atteignit au menton le malheureux cavalier.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lepers, le blessé a été reconduit chez lui.

TICKETS DE CHARBON. — Vente de tickets de charbon de Bruay, boulets et briquettes, à raison de 13 francs les 100 kilos, au magasin central, 14, rue des Ogniers; Lundi 6 courant, pour les sections Roubaix et Kléber. Les quantités ne sont pas limitées.

Nous prévenons les intéressés qu'à l'avenir, les livraisons à domicile seront faites le lendemain de chaque vente.

WATTELOS

PASSERELLE SAINTE-MARGUERITE. — Un concours est ouvert pour la reconstruction de la passerelle Sainte-Marguerite, sur le canal de Roubaix, à Wattrelos. Le cahier des charges, le programme et le projet-type peuvent être consultés à la mairie, bureau des travaux. Ce projet est dressé sur les plans des entrepreneurs de constructions métalliques.

CREATION D'UNE SECTION DE GYMNASTIQUE. — La société de gymnastique « La Patriote », voulant répondre présent à l'appel de l'Union des Sociétés de gymnastique féminines de France, vient de créer une section qui fera son début lundi 6 juin 1921.

LE RETOUR DES COMBATTANTS. — Jeudi 9 juin, à 10 heures et demie, un train amènera, en gare de Wattrelos, les combattants contenant les restes de trois combattants wattrelois : caporal Hector Hiez-vant, du 243e d'infanterie; caporal Henri Verly, du 127e d'infanterie; soldat Glorieux, du 112e d'infanterie territoriale.

PAS EN REGLE. — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à Léopold Delvaal, 27, rue belge, demeurant rue du Vieux-Bureau, 23, pour détention de pigeons voyageurs sans autorisation.

AU BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT. — Femme de ménage connaissant service intérieur et cuisine, demande place.

Le Bureau municipal de placement continue à diriger journellement sur les mines des ouvriers manœuvres pour le travail du fond.

Les chômeurs en quête de travail peuvent réclamer une carte d'embauchage tous les jours à la mairie (bureau de placement).

LILLE

C'est du joli !

M. Perny, chef de la Sûreté, a mis en état d'arrestation et défilé au Parquet, la femme Joséphine Feutrie, 33 ans, cabaretière, 120, rue Saint-André.

Cette femme recevait dans son établissement de toutes jeunes filles mineures, à qui, au besoin, elle louait une chambre, et les incitait à se mal conduire.

Elle sera poursuivie pour excitation de mineurs à la débauche.

On sait que les dispositions légales nouvelles répriment très sévèrement ce genre de délit.

La suite flambe !

Deux feux de cheminée ont eu lieu hier : 1. à 8 heures 30 du matin, 128, rue Ponce-legrand, chez M. Milles, cabaretier, qui a fait l'objet d'une contravention pour défaut de ramonage; 2. Vers 17 heures, 105, rue Jacquemars-Giélée, chez M. Stalaert.

Les pompiers, qui s'étaient dérangés, s'en retournèrent rapidement raison. Aucun dégât.

Les exploits de Coqueat

Nous avons relaté les exploits du jeune Arsène Coqueat, pseudo-aviateur, et inculpé de filouterie de boisson, au profit d'un cabaretier de la rue des Postes.

Or, il paraît que cet agresseur aurait écrit non brux mérites à se reprocher, notamment un vol de vélo, commis à Secur.

M. le juge d'instruction Glorian, chargé de cette affaire, a pris ses dispositions pour que Coqueat lui fasse promptement ses confidences à cet égard.

CONCOURS SPECIAL DE LA RACE BLEUE DU NORD

Le délai d'inscription au concours spécial d'animaux reproducteurs de la race Bleu du Nord qui doit avoir lieu à Le Quesnoy, le 19 juin, est reporté au 11 juin courant.